

Gemeng **Feelen**



AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a fixé par délibération du 9 juillet 2026 une taxe pour les participants des cours de sport-loisir.

La délibération a été approuvée en date du 31 juillet 2026 par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, réf. : FC05-2026-A301.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Niederfeulen, le 6 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

A stylized blue ink signature, likely belonging to the Mayor, written over a horizontal line.

Le secrétaire ff,

A stylized blue ink signature, likely belonging to the Secretary, written over a horizontal line.